



Administration
de l'environnement

Grand-Duché de Luxembourg

Inspection Environnementale

IED2026

Rapport définitif

Date: 14/09/2026

Base légale

Loi modifiée du 9 mai 2014 relative aux émissions industrielles.

Données relatives à l'installation

Société	KIOWATT S.A.	Date et durée de l'inspection	23/07/2026 - 7 heures
Lieu	6, op der Poukewiss, L-7795 Bissen	Nature de l'inspection	☒ Inspection annoncée ☐ Inspection à l'improviste
Type de l'installation	Installation d'incinération / de coïncinération de déchets de bois	Étendue de l'inspection	☒ Installation complète ☐ Partie de l'installation
Catégorie de l'installation selon l'annexe I de la loi	5.2.b. : élimination ou valorisation de déchets dangereux, avec une capacité supérieure à 10 tonnes/jour 5.5. Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas du point 5.4, dans l'attente d'une des activités énumérées aux points 5.1, 5.2, 5.4 et 5.6 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes [...]	Participation d'organisme(s) agréé(s)	☒ Oui ☐ Non

Arrêté(s) ministériel(s) concerné(s)			
1/11/0400 du 10/05/2012	1/16/0362 du 20/03/2017	1/19/0144 du 15/10/2019	1/23/0570 du 06/06/2024
1/13/0074 du 30/10/2013	1/17/0002 du 09/05/2017	1/19/0459 du 12/11/2019	1/25/0383 du 11/12/2025
1/15/0019 du 29/09/2015	1/17/0365 du 06/12/2017	1/22/0452 du 16/12/2022	

Résultat de l'inspection environnementale		
0	pas de non-conformités ou non-conformités levées	
3	non-conformités mineures ⁽¹⁾	NC01 – NC03
0	non-conformités significatives ⁽²⁾	
0	non-conformités importantes ⁽³⁾ (recontrôle dans les 6 mois)	

Légende :

(1) Non-conformités mineures :

Infractions aux dispositions légales sans impact apparent sur l'environnement

(3) Non-conformités importantes :

Cas graves de non-respect des dispositions légales.

(2) Non-conformités significatives :

Infractions aux dispositions légales avec impact sur l'environnement (p.ex. valeurs limites d'émissions non respectées) et/ou autorisation(s) d'exploitation non disponible(s) pour l'activité visée

N° NC	NC de	Observation faite lors de l'inspection	Suivi des mesures pour lever la NC	Disposition législative visée	Délai
NC01	2026	Le règlement d'ordre interne ne comprend pas les dispositions liées à l'acceptation des déchets.	L'exploitant s'engage à réviser son règlement d'ordre interne de manière à assurer son conformité par rapport aux autorisations au plus tard pour le 31/12/2026.	Condition V-33) de l'article 2 de l'arrêté 1/11/0400 tel que modifié.	31/12/2026
NC02	2026	Lors de l'inspection l'exploitant n'a pas pu présenter les rapports de réception et de contrôles d'étanchéité des installations de production de froid.	L'exploitant s'engage à restructurer la planification des activités de maintenance des installations de production de froid afin de respecter les obligations de réception et de contrôle d'étanchéité de ces installations au plus tard pour le 30/07/2027.	Règlement grand-ducal modifié du 22/06/2016 relatif a) aux contrôles d'équipements de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur fonctionnant aux fluides réfrigérants du type HFC, HCFC ou CFC; b) à l'inspection des systèmes de climatisation.	30/07/2026
NC03	2026	Lors de l'inspection, le rapport quinquennal le plus récent relatif au respect des conditions en matière de protection du sol et du sous-sol n'a pas pu être présenté.	L'exploitant indique avoir passé une commande pour le contrôle du respect des conditions en matière de protection du sol et du sous-sol en date du 24 février 2026 et s'engage à faire réaliser le contrôle par un organisme agréé au plus tard pour le 31/12/2026.	Condition X-11) de l'article 1 ^{er} de l'arrêté 1/11/0400.	31/12/2026

Périodicité des inspections programmées	
Périodicité actuelle	3 ans
Conclusion suite à la présente inspection	☒ Périodicité inchangée ☐ Périodicité modifiée
Prochaine inspection	2029